

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
DES VALLEES DE L'OURTHE ET DE L'AMBLEVE**

(asbl GREOA)

COMMUNE DE TROOZ

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

**Réunion des groupes de travail
GT Environnement/Thématique de la biodiversité
19 novembre 2015, 20h00
Ecole El-Nô, Rue Haute 444, 4870 Trooz**

Présents : D. DETEMMERMAN, D. NICKELS, N. PIROTTIN, P.VANDAMME, C. VAN DEN HOVE, E. VENDY

Intervenants : O. BALTUS, I. BOURGE (ADALIA), G. SIQUET (Cercle horticole Wallonia), M. DANTHINNE (Rucher du Chanteloup)

Excusés : C. BEUKEN, J. BRENDEL, J-C PATUREAU, S. PIROTTE (Natagora)

GREOA : A. BARTHELEMY, M-F. GILIS

1. Introduction

Cette réunion sur la thématique de la biodiversité a pour finalité d'informer les citoyens sur les actions en cours à Trooz en matière de gestion et de protection de l'environnement. Sur la base des informations apportées et de la discussion qui s'en suivra, la réunion a pour finalité de dégager des idées d'actions et/ou de projets qui pourraient être réalisés dans le cadre du PCDR.

2. ADALIA

I. BOURGE présente l'asbl ADALIA grâce à la présentation ci-jointe. L'asbl a pour finalité d'informer et de conseiller les services publics, les écoles et les particuliers sur les solutions alternatives aux pesticides.

En ce qui concerne les services publics, les Communes doivent atteindre l'objectif de zéro pesticides d'ici 2019. D. DE TEMMEMERMAN explique que la Commune de Trooz a déjà atteint cet objectif. Il explique également que la Commune a conclu une Convention avec le pôle de gestion différenciée et que des formations pour le personnel administratif et technique ont débuté. Par ailleurs, en réponse à l'obligation d'assurer une gestion différenciée dans les cimetières en 2019, il souligne que Trooz mène actuellement une végétalisation des cimetières. Un travail de sensibilisation se doit d'être effectué en parallèle et des panneaux d'information sont installés dans les cimetières.

Une question est posée quant à l'usage de pesticides de type Roundup en vue d'enrayer la prolifération de plantes invasives en bordure de rivières, notamment la renouée du Japon. I. BOURGE répond que,

bien qu'il soit obligatoire de respecter une distance de 6 mètres avec les rivières et points d'eau lorsque des pesticides sont utilisés, il existe une dérogation pour la gestion des invasives. Par ailleurs, elle précise que la technique d'injection de pesticides dans la tige des renouées génère peu de pollution des eaux de surfaces puisque le produit reste confiné dans la plante.

Concernant les particuliers, l'usage des pesticides leur est encore autorisé. Certains produits sont cependant interdits à la vente et d'autres sont vendus en étant d'ores et déjà dilués afin d'éviter tout usage abusif. Par ailleurs, il est interdit de pulvériser à moins d'1 mètre des trottoirs pour éviter l'écoulement de produits via les eaux de ruissellement. Il en ressort que chaque citoyen reste juge de ses propres actions et de sa tolérance envers les « mauvaises herbes ». Face à cette situation, les membres du GT s'interrogent sur les solutions alternatives aux pesticides. I. BOURGE explique que le désherbage thermique (à l'aide d'un désherbeur thermique ou à l'aide d'eau bouillante) est la solution idéale. Il est par contre déconseillé d'utiliser du sel et du vinaigre qui acidifient les sols et par conséquent les rivières, avec un impact négatif sur la faune et la flore. Il est également déconseillé de chauler une pelouse car dans ce cas, on assiste à une augmentation du taux basique des sols.

A l'issue de la discussion, l'information et la sensibilisation apparaissent comme étant des aspects essentiels à développer. ADALIA travaille directement en contact avec les écoles en proposant notamment des kits de papillons et de coccinelles accompagnés d'un dossier pédagogique. L'asbl rédige également des articles de fonds, des encarts pour les publications communales, des photos, des toutes-boîtes ; elle organise aussi des conférences, des journées environnement, etc. De manière générale, il ressort qu'approcher la problématique sous l'angle de la santé permet d'améliorer l'impact de la sensibilisation.

Les agents de développement indiquent qu'il s'agit d'une thématique transversale qui sera intégrée dans la réflexion sur les autres projets et notamment pour les espaces publics.

3. Le Cercle horticole Wallonia

G. SIQUET présente la technique de travail du sol (méthode Soltner) utilisée par le cercle horticole. Le contenu de son intervention est consultable en annexe. Le projet se développe sur l'ancien terrain de football de Nessonvaux. La Commune met le terrain à disposition du cercle horticole et le soutien dans le cadre de son projet, notamment en lui fournissant les feuilles mortes récoltées dans la commune qui permettent d'enrichir le sol cultivé.

Le projet développé par le Cercle horticole a pour finalité de sensibiliser les citoyens au développement d'une nouvelle technique de culture. Le jardin fait office d'exemple mais le développement d'activités de sensibilisation est souhaité. En ce sens, l'ancienne buvette de football permettrait d'accueillir des expositions, de faire des conférences, d'accueillir les écoles, etc. Actuellement, le bâtiment est dépourvu d'électricité et de sanitaires, ce qui le rend inexploitable pour la sensibilisation du public. Il est en outre utilisé par le Cercle horticole pour le rangement de matériel et la culture de chicons. Le potentiel d'exploitation de celui-ci est néanmoins évoqué puisqu'il présente un espace composé de l'ancienne buvette, de la cuisine et des vestiaires. L'idée de faire de cette buvette un local polyvalent est évoquée et il est convenu que ce point soit traité lors d'une réunion destinée aux infrastructures de rencontres.

4. Le Rucher du Chanteloup

M. DANTHINNE expose le projet du rucher du Chanteloup. Il explique que les ruches sont installées sur l'ancien terrain de football à proximité du jardin potager (cfr ci-dessus). Il précise que l'apport

mellifère de Trooz est de très bonne qualité (crocus, noisetiers, saules marsault, pissenlits, vieux lierre, ronces, bourdaines, etc.). On déplore cependant l'utilisation de produits sélectifs, notamment dans le secteur agricole, qui polluent les points d'eau auxquels les abeilles se rendent fréquemment et qui entraîne un déclin de ces populations. En cas de pertes, les apiculteurs ne bénéficient d'aucune indemnité. Outre les pesticides, la renouée du Japon, bien que très mellifère, est porteuse du Varroa, un acarien parasite des abeilles. Il convient donc de traiter les abeilles afin de les protéger de cette menace mais les apiculteurs rencontrent des difficultés pour se procurer certains traitements.

Outre l'exploitation apicole, le rucher du Chanteloup organise des conférences, principalement dans les écoles (projet Happy'school). Il est également partenaire de la journée de l'arbre. Le développement de ces activités de sensibilisation est souhaité par l'association et la rénovation de l'ancienne buvette de football pourrait représenter une opportunité dans le cadre de visites pédagogiques organisées sur le terrain. En outre, une mare pédagogique pourrait être aménagée sur le site. Elle profiterait aux abeilles qui ont besoin de beaucoup d'eau et diversifierait le potentiel didactique du site.

5. La biodiversité à Trooz

O. BALTUS présente un état de la biodiversité dans l'entité ainsi que les grands sites dignes d'intérêt à Trooz : la Vesdre et ses berges, la réserve naturelle de Goffontaine, la réserve naturelle de la Rochette, un site N2000, le réseau hydrographique, les mares, les pelouses calaminaires, les forêts, le bocage, les prairies maigres, les carrières, les vergers, etc. Par ailleurs, la Commune est active en matière de préservation de la biodiversité : projets Biodibap (nichoirs, drève Patureau), plan Maya, Life Pays Mosan, bords de route fauchage tardif, opération combles et clochers, distribution d'arbres, etc.

Afin d'améliorer la qualité environnementale de l'entité, plusieurs idées d'actions sont émises :

- site de la Rochette (Natagora) : aménager un sentier découverte, un panneau d'information, créer des dépliants, organiser des chantiers de gestion avec le public, relier le site aux promenades communales passant à proximité, etc.
- former les ouvriers communaux à l'entretien et l'aménagement de sentiers en favorisant la biodiversité
- développer l'information et la communication afin de sensibiliser à l'environnement (articles dans le bulletin communal, dépliants, panneaux etc.)
- mettre en réseau les différents acteurs impliqués dans des projets environnementaux à Trooz

6. Conclusion

Les différentes actions et projets évoqués seront abordés et précisés par la suite, lors de prochaines réunions thématiques :

- aménagement de la buvette de football : réunion infrastructure de rencontre
- aménagement de la Rochette et liaison avec les promenades de l'entité : réunion tourisme/mobilité douce
- sensibilisation aux pesticides, à la biodiversité : réunion information et communication

A l'issue de ces réunions, des actions concrètes pourront être lancées tandis que les projets plus conséquents pourront être précisés et éventuellement faire l'objet d'une fiche-projet dans le PCDR.

La réunion se clôture à 21h40